

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 45

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« et de celles prévues aux articles L. 815-24, L. 821-1 et L. 821-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.